



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 3141

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des services de comptabilité ou finances des établissements publics. En effet, s'il devient indispensable aux directeurs des établissements de pouvoir disposer d'agents très qualifiés, il semble que, dans la réalité, une grande majorité possède de graves lacunes dans les domaines comptables et financiers. C'est pourquoi il lui demande s'il ne serait pas envisageable de créer, comme le propose l'association des hospitaliers comptables, une école pour former les responsables de ces services avec des modalités de recrutement autres que dans la situation actuelle où la plupart des agents recrutés sont des contractuels. Il lui demande également si le Gouvernement compte prendre des mesures nécessaires pour que le recrutement des nouveaux agents et la formation des agents en place permettent aux directeurs de disposer de personnes qualifiées dont ils ont besoin.

Texte de la réponse

Les directeurs d'établissements publics de santé constatent un manque de formation des agents hospitaliers chargés de la comptabilité et de la gestion financière. Les adjoints des cadres, notamment, rencontrent des difficultés face à la complexité croissante des questions financières. Le recrutement de ces agents n'est toutefois pas à remettre en cause : son caractère généraliste constitue un atout pour l'hôpital, qui peut ainsi bénéficier de profils divers pour les différentes fonctions auxquelles ont accès les cadres appartenant à la catégorie B. En revanche, la formation d'adaptation à l'emploi, telle qu'elle existe aujourd'hui, semble répondre insuffisamment au besoin de formation des agents dans les domaines comptable et financier et conduit au recrutement d'agents contractuels. Sur ce point, les services réfléchissent à l'élaboration d'une formation d'adaptation à l'emploi dont le contenu préparerait plus spécifiquement aux services financiers. Ils ne manqueront pas de solliciter dans ce cadre des directeurs d'établissements publics de santé et des responsables administratifs chargés des questions financières et du contrôle de gestion au sein des hôpitaux, et d'associer l'association des hospitaliers comptables à cette réflexion. La création d'une école spécialisée n'est toutefois pas envisagée dans la mesure où il existe déjà des structures de formation qui peuvent répondre au besoin de formation constaté.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3141

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2950

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4546